



Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 21 avril 2026 à 19h30 à la Jordila de Lugnorre

C'est en présence de 94 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par : M Haenni du Freiburger Nachrichten. La Broye est excusée.

Excusés : Mme Mélanie Rouiller, M. Frédéric Chautems, M. Marco dos Santos

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 19 du 9 mai 2026, par affichage aux piliers publics ainsi que sur le site Internet et par envoi de tout-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Sven Guillard (côté lac) et M. Liem Petter (côté Mont y compris le Conseil communal).

Personnes sans droit de vote : 2

Personnes habilitées à voter : 55+37 = 92

Majorité : 47

Tractanda de l'Assemblée :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 9 décembre 2025
2. Comptes 2025
 1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
 2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2026 – 2030, présentation
4. Crédit d'investissement additionnel
 1. Rénovation de l'ancienne école de Praz (crédit du 07.12.2021)
5. Clôture du crédit d'investissement
 1. Infrastructure provisoire pour l'accueil extrascolaire Lugnorre
6. Approbation des statuts révisés de l'Association des communes du district du Lac (ACL)
7. Approbation du règlement révisé des parchets communaux
8. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 9 décembre 2025

Le procès-verbal était en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire, avec remerciements à son auteure.

Questions :

Daniel Guillod : J'ai émis une demande de correctif fin janvier 2025, ce qui a été fait par l'administration communale, cependant le PV en ligne sur le site internet n'est pas signé et timbré. Qu'en est-il de la validité du document disponible sur le site internet ?

Guy Petter : Le PV de la dernière Assemblée communale doit d'abord être approuvé par l'Assemblée de ce soir avant d'être signé et timbré. Nous vérifierons ceci en interne et mettrons à jour le document en ligne.



2. Comptes 2025

2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz, Conseiller communal responsable des finances et Vice-Syndic, présente les comptes de fonctionnement 2025.

Les comptes de fonctionnement 2025 de la Commune de Mont-Vully présentent un bénéfice de CHF 1'311'780.69, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 392'623.00.

Le résultat se décompose comme suit :

Revenus : CHF 22'175'988.05

Charges : CHF 20'864'207.36

Résultat : CHF 1'311'780.69

Les charges effectives sont inférieures au budget de CHF 1'194'335.64, tandis que les revenus le dépassent de CHF 510'068.05. Le résultat final est ainsi meilleur que prévu de CHF 1'704'402.39.

Globalement, les charges sont bien inférieures au budget, ce qui démontre une rigueur sur la gestion courante des affaires communales. Le constat est valable pour l'ensemble des chapitres qui présentent tous un résultat inférieur au budget en ce qui concerne le montant total des charges, abstraction faite du chapitre des finances.

Au sujet des revenus, le chapitre des finances et des impôts, présente un résultat supérieur au budget de CHF 636'544.-, soit 3.63% au-dessus du budget.

Le total des amortissements obligatoires en 2025 s'est élevé à env. CHF 1'450'000.-, et même CHF 1'900'000.-.

Pour rappel, le système comptable harmonisé, dit MCH2, est entré en vigueur en 2022. Les nouvelles normes intègrent directement les amortissements du patrimoine administratif et les amortissements extraordinaires ne sont plus permis.

Analyse des charges par nature :

Charges de personnel :

Le résultat est inférieur au budget de CHF 161'119.-, principalement en raison d'absences de longue durée dont les salaires ont été partiellement pris en charge par les assurances. Ces absences, touchant surtout le service technique, ont également réduit le volume de travail réalisé en 2025. Une baisse des frais liés à l'exécutif est également constatée, grâce au renforcement du personnel du service technique ces dernières années.

Charges de biens et services

Le résultat est inférieur au budget de CHF 765'884.-. Cette différence s'explique principalement par le manque d'effectif évoqué précédemment, qui a limité la réalisation des travaux d'entretien prévus en 2025 (routes, bâtiments et ouvrages de génie civil). Il en résulte une amélioration comptable temporaire, liée au report de ces travaux à une période ultérieure.

Charges de transferts

Globalement, les charges de transferts augmentent d'environ CHF 200'000.- par rapport à 2024 mais elles sont inférieures de CHF 453'595 par rapport au budget 2025. Les domaines concernés par ces baisses sont les suivants :

- Formation : CORM, Conservatoires
- Santé : RSL
- Le traitement des eaux : STEP et ARA

Cette évolution est globalement positive et démontre que les efforts menés au sein des différentes associations de communes portent leurs fruits. La maîtrise des charges constitue une réelle préoccupation à l'échelle du



district. Toutefois, la tendance à la hausse observée ces dernières années devrait se poursuivre, ce qui nécessitera de continuer à contenir les coûts tout en garantissant des prestations de qualité.

Par ailleurs, comme évoqué lors de la présentation du dernier budget, une importante incertitude demeure concernant les charges de transfert liées au projet cantonal de la LAFE (Loi sur l'Assainissement des Finances de l'État), sur lequel nous nous prononcerons le 26 avril 2026. Ce projet prévoit un report de certaines charges sur les communes, élément qui avait été intégré dans l'élaboration du budget 2026. L'issue de la votation aura donc un impact direct sur les finances communales.

Les charges de transferts représentent 58% des charges de la Commune. Il est à relever que ces dernières sont en augmentations d'année en année.

Analyse des revenus par nature :

Les revenus fiscaux sont supérieurs de CHF 584'615 par rapport au budget ainsi que les taxes et redevances qui sont supérieures de CHF 157'008.-. Les revenus d'impôts représentent 77% des revenus totaux et sont répartis ainsi :

Impôts des personnes physiques :	CHF 259'853
*Impôts spéciaux :	CHF 401'677
Impôts des personnes morales :	- CHF 76'915

* gains immobiliers et les plus-values, mutations, successions et donation

Les prélèvements sur fonds et financements spéciaux sont inférieurs de CHF 299'109.- en raison de dépenses moindres dans le traitement des eaux. Ce chapitre devant rester équilibré, la baisse des charges entraîne automatiquement une diminution des apports nécessaire à leur financement.

Au bilan, le résultat 2025 se traduit par un renforcement de nos fonds propres qui se montent actuellement à CHF 77 millions, soit 91.5% du total bilan.

Nous n'avons donc plus aucune dette bancaire et la commune est dans une situation financière solide avant d'attaquer le financement des investissements d'envergure prévus ces prochaines années. La commune a remboursé son dernier emprunt bancaire de CHF 2 millions en 2025.

Relevons également le montant des créances à l'actif qui a fortement augmenté depuis l'année dernière pour s'établir à plus de CHF 13 millions. Cela est principalement dû au retard des autorités fiscales cantonales dans l'établissement des taxations 2023 et 2024.

Le résultat présenté ce soir est positif mais gardons en tête qu'il est fortement impacté par deux facteurs principaux :

- Les absences de longue durée qui ont eu un impact direct sur les charges de personnel et indirect sur le volume de travail non réalisé en 2025.
- Des résultats positifs concernant les revenus fiscaux, que ce soit sur les personnes physiques (durables) mais aussi grâce aux impôts spéciaux, volatiles par nature.

Questions :

André Blattmann : Il tient tout d'abord à remercier le Conseil communal, les commissions ainsi que les collaboratrices et collaborateurs de la Commune pour le travail accompli tout au long de l'année. Il précise que ses remarques ne sont nullement dirigées contre le personnel, qui applique les dispositions et directives en vigueur.

Sa question concerne les places de stationnement, plus particulièrement le compte no 6155. Il demande comment expliquer que les charges passent d'environ CHF 20'000.- en 2024 à près de CHF 60'000.- en 2025, alors que les recettes demeurent pratiquement inchangées (écart d'environ CHF 3'000.-).

Par ailleurs, il souhaite connaître le coût de la présence de l'agent de la société Phoenix aux abords du Restaurant du Mont-Vully.



Axel Prélaz : Le compte no 6155 « Places de stationnement » présente une hausse des charges par rapport à 2024, principalement liée à l'entretien des parkings, à l'installation de nouveaux horodateurs et à diverses adaptations des infrastructures.

Les recettes restent quant à elles relativement stables, tant pour les taxes d'utilisation des parkings (CHF 97'000.– en 2024 contre CHF 99'000.– en 2025) que pour les loyers des places de parc/macaron (CHF 14'282.– contre CHF 15'262.–).

L'augmentation des amortissements (de CHF 3'000.– à CHF 16'000.–) s'explique par la mise en service et l'activation au bilan de certains investissements liés aux parkings. Enfin, les prestations de services de tiers concernent principalement la solution Digitalparking pour la gestion des places de stationnement et des horodateurs.

Le compte 1110 « Prestations de services de tiers » concerne principalement les prestations de la société Phoenix. Les coûts passent de CHF 116'000.– en 2024 à CHF 71'000.– en 2025, en raison d'une réduction de la fréquence des contrôles après une première année de mise en œuvre plus intensive.

Les recettes liées aux amendes restent relativement stables (CHF 90'000.– en 2024 contre CHF 76'000.– en 2025). Les principales variations concernent surtout les frais d'entretien et les amortissements liés aux places de stationnement.

Concernant la présence d'un agent de sécurité aux abords du Restaurant du Mont, cette mesure a été mise en place après la fermeture de la place de parc de l'Aire des Pantilettes. Par beau temps, un agent de la société Phoenix est chargé d'orienter les visiteurs vers les parkings disponibles afin d'éviter le stationnement sauvage, les problèmes de circulation et les nuisances pour les exploitants agricoles. Le coût de cette prestation s'élève à CHF 3'000.–.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2025 de la Commune de Mont-Vully. Les comptes ont été révisés par M. Ballaman et M. Thierrin de Fiducconsult, selon les normes en vigueur. La Commission financière a passé en revue l'ensemble des comptes et a reçu des réponses précises à toutes ses questions. Les charges ont été dans l'ensemble bien maîtrisées. Les revenus fiscaux ont dû être adaptés pour être au plus proche de la vérité. Les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 1'311'780.69.

La Commission financière remercie le Conseil communal et l'Administration pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'Assemblée de les approuver.

Vote de l'Assemblée : Les comptes de fonctionnement 2025, présentant un bénéfice de CHF 1'311'781.69, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Prélaz, donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2025.

Les investissements nets de l'année 2025 s'élèvent à CHF 1'053'090.82, résultant de :

- Charges d'investissements : CHF 1'278'921.62
- Recettes d'investissements : CHF 225'830.80

Les investissements majeurs de l'exercice 2025 comprennent :

- La sécurisation du guichet de l'administration ;
- La rénovation de l'immeuble sis Route Principale 69 à Nant ;
- Les contributions annuelles d'investissement au RSL, au CORM et à la STEP ;
- Le remplacement d'un collecteur d'eaux usées dans les vignes ;
- Divers travaux d'assainissement (ouvrages AF, routes et dépotoirs).

En plus de cela, de petits montants ont été investis pour des projets de plus grande envergure. Ce sont principalement des travaux préparatoires en vue de leur réalisation dès que cela sera techniquement et administrativement possible de le faire.



L'avancement des projets ne correspond toutefois pas toujours aux prévisions initiales, en raison de divers facteurs internes et externes sur lesquels la Commune dispose d'une marge d'action limitée.

Nous l'avons déjà évoqué, l'année 2025 a notamment été marquée par des absences de longue durée au sein du service technique, nécessitant une réévaluation des priorités. Par ailleurs, certains projets d'envergure ont été temporairement bloqués, référence est faite au projet du trottoir Môtier-Lugnorre ou de l'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez pour en citer deux.

De nombreux projets d'investissements sont planifiés pour la période 2026–2030 comme cela vous est présenté dans le plan financier.

Le service technique a été – et demeure – fortement mobilisé par la planification de ces projets, dont la réalisation devrait s'échelonner sur les cinq à sept prochaines années, conformément aux échéanciers actuels.

En conclusion, les investissements réalisés en 2025 reflètent la volonté de la Commune de poursuivre ses engagements malgré des contraintes organisationnelles et externes ayant influencé le rythme des projets. Parallèlement, la planification des investissements majeurs prévus pour 2026–2030 se poursuit activement, garantissant une mise en œuvre structurée au cours des prochaines années.

Questions :

André Blattmann : Il indique avoir de la peine à imaginer comment la Commune pourra mener à bien les nombreux projets en suspens ainsi que ceux prévus à l'avenir. À la lecture du compte des investissements 2025, il relève en effet 32 projets en attente, représentant des crédits d'engagement approuvés d'environ CHF 7,2 millions. Plusieurs projets d'envergure seraient en suspens depuis la précédente législature, notamment en raison de facteurs externes.

Il estime que, malgré la croissance de la Commune, certaines problématiques persistent, en particulier le manque de personnel au service technique et dans la gestion des projets. À l'inverse, il considère que les effectifs de la voirie et à l'entretien des routes semblent largement suffisants et l'a particulièrement relevé durant la période hivernale lorsque les interventions sont limitées. Il cite notamment l'exemple de collaborateurs occupés à l'entretien de sentiers de randonnée. Selon lui, les effectifs du service technique sont dimensionnés pour la charge maximale estivale au lieu d'une charge de travail moyenne qui pourrait être complétée, notamment par des paysagistes de la Commune. Il estime ainsi que la problématique relève davantage d'une répartition des ressources que d'un manque global de personnel.

En référence aux propos du Syndic dans Commune-Info no 22 concernant la prudence financière à adopter à l'avenir, il s'interroge également sur le financement des importants investissements prévus.

Enfin, concernant l'approvisionnement en eau, il évoque la parcelle no 806 au lieu-dit « Les Carrières », propriété de la Commune, sur laquelle se trouve un captage de source. Il demande quelles mesures sont prises afin de garantir que cette eau ne soit pas contaminée par les pesticides ou une exploitation agricole intensive.

Il relève l'importance de pouvoir compter sur la présence de deux agriculteurs au sein du Conseil communal, mettant leur expertise au service de la Commune et de ses habitants, notamment lors de l'attribution des baux des terres agricoles communales.

Il estime également qu'il serait intéressant de connaître l'avis de la commission financière quant au financement de l'ensemble de ces investissements.

Axel Prélaz : Ces dernières années, plusieurs engagements ont eu lieu au niveau du personnel du service technique. L'effectif est ainsi passé de 1,8 poste en 2021 à 4,6 équivalents plein temps. À l'heure actuelle, nous comptons trois personnes actives, tandis que deux autres sont en absence de longue durée. L'impact est important et, compte tenu de la complexité de ces situations, le Conseil communal n'a pas souhaité prendre de décision hâtive quant au remplacement de ces personnes pour le moment. Une réflexion est actuellement menée concernant la structure du personnel afin d'adapter les services en fonction des besoins et des forces de travail disponibles. Concernant le taux d'occupation de la voirie, le travail est effectué et un départ à la



retraite n'a pas été remplacé. Nous prenons toutes les mesures nécessaires afin de mettre les bonnes forces de travail aux bons endroits.

Ralph Ehrart : Autour de chaque source, il existe un périmètre obligatoire dans lequel il n'est pas possible de cultiver, précisément afin de protéger les endroits où l'eau de source pourrait être exposée à une éventuelle contamination. Il est souvent difficile de déterminer précisément d'où provient l'eau, raison pour laquelle le SAAV effectue des contrôles réguliers afin de vérifier le respect de la réglementation en vigueur. À l'heure actuelle, aucun problème n'a été décelé. Les agriculteurs doivent par ailleurs respecter des normes strictes concernant l'utilisation de ces produits.

Axel Prélaz : Concernant le nombre de projets ouverts, une liste a été établie en 2025 afin d'identifier les projets en cours ainsi que les raisons pour lesquelles certains sont actuellement bloqués. À ce jour, près de CHF 10 millions d'investissements votés sont en cours. Certains projets avancent, mais nous devons parfois faire face à des recours ou à des délais d'attente avant de pouvoir poursuivre leur réalisation. Par ailleurs, nos ressources financières et humaines ne nous permettent pas de tout mener simultanément. Les petits projets peuvent être réalisés en quelques mois, tandis que tous les projets dépassant CHF 50'000.– sont soumis à approbation par l'Assemblée, ce qui allonge nécessairement les délais. Certains projets ont également été mis de côté, faute de ressources suffisantes pour pouvoir les traiter immédiatement.

Rachel Gaillet : Nous travaillons cette parcelle no 806 et sommes en contact avec Fribourg ainsi que le Service de l'agriculture, nous veillons à respecter les normes et de nombreux produits ne sont pas utilisés. Il n'y a pas de problème particulier. Nous faisons attention et restons attentifs à toutes ces questions. Elle parle au nom de tous les agriculteurs, nous sommes très attentifs à ce niveau-là.

Alexandre Javet : Dans le cadre de la préparation des budgets et des comptes, les discussions intéressantes et ouvertes ont eu lieu avec le Conseil communal. Il est toutefois difficile de se projeter sur le long terme. La situation financière actuelle est néanmoins très saine et la commune ne présente pas d'endettement. Au cours des cinq prochaines années, nous ne voyons pas de risque majeur concernant le budget de la commune.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, recommande à l'Assemblée d'accepter le compte des investissements tel que présenté.

Vote de l'Assemblée : Les comptes des investissements présentant des investissements nets de CHF 1'053'090.82 sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

3. Présentation du plan financier 2026 - 2030

Avant de débiter sa présentation, M. Prélaz relève l'importance du plan financier qui est un outil permettant de planifier les futurs investissements et d'évaluer les futurs résultats (bénéfice ou déficit). Il s'agit d'un document de travail qui est mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution de divers paramètres. La réalisation des divers investissements est planifiée en fonction des ressources disponibles (financières et humaines).

L'utilité de cet outil est de pouvoir mettre en relation les investissements planifiés avec le résultat annuel. Dans cette optique, la capacité d'autofinancement est prise en considération tout comme notre capacité d'endettement.

La situation financière est actuellement saine. Les bénéfices des dernières années nous ont permis de financer l'intégralité de nos investissements via nos liquidités sans devoir faire appel à des fonds de tiers et, en plus, nous avons été en mesure de rembourser l'intégralité de nos dettes bancaires.

Dans ce contexte, la commune aborde la question du financement des futurs projets d'envergure avec une certaine sérénité.

Toutefois, si le niveau de résultats récents doit permettre à la commune de financer les investissements de remplacement courants, estimés autour des CHF 2 à 3 millions par année, les investissements plus importants devront, selon toute vraisemblance, être financés par des emprunts externes.



Je pense notamment à l'agrandissement du complexe scolaires, potentiellement au trottoir Lugnorre-Môtier ou à l'aménagement du périmètre de la gare, y compris la rénovation de l'ancienne gare des marchandises qui sera transformé en Maison du Vully.

Prévisions pour les 5 prochaines années :

Selon nos prévisions actuelles, la Commune devrait investir environ CHF 25 millions ces prochaines années. Cela représente CHF 5 millions par année en moyenne, ce qui est plus important que la marge d'autofinancement basée sur les dernières années, ce qui n'est pas un problème car la commune a les moyens de lever d'importantes dettes afin de financer nos futurs projets.

Sur les CHF 25 millions d'investissements prévus ces 5 prochaines années, environ CHF 10 millions ont déjà été approuvés par l'Assemblée communale ou concernent notre part aux investissements des diverses associations de communes dont nous faisons parties – CORM, RSL, Pompier, etc.

Les CHF 15 millions restants concernent des nouveaux projets que le conseil communal présentera à l'Assemblée communale le moment venu. Une grande partie de ce montant concerne l'agrandissement du complexe scolaire, projet sur lequel nous travaillons.

Le Conseil communal a l'ambition de mener à bien les projets approuvés par l'Assemblée communale dans un délai raisonnable.

Questions :

Ralph Christen : *La situation financière est très saine actuellement, mais est-ce qu'elle va le rester et est-ce que les impôts vont augmenter ?*

Axel Prélaz : *La situation financière reste stable, avec des bénéfices permettant des amortissements extraordinaires et une marge d'autofinancement correcte (voir annexes des comptes). Avec le niveau actuel, la Commune peut financer environ CHF 2 à 3 millions d'investissements par an. Au-delà, un recours à des financements externes devient nécessaire. Des incertitudes subsistent, notamment liées à la votation cantonale du 26 avril 2026 et aux investissements futurs à réaliser.*

Guy Petter : *Une augmentation d'impôt pourrait être envisagée en cas de réalisation de grands projets d'investissement, en lien avec d'éventuels besoins de liquidités. À l'heure actuelle toutefois, une telle mesure n'est pas nécessaire.*

Axel Prélaz : *La marge d'autofinancement s'élève à CHF 3,5 millions et le cash-flow opérationnel à CHF 3 millions en 2025. Ces niveaux devraient permettre d'absorber les investissements prévus pour les prochaines années.*

Eric Guillod : *Lors de la présentation du plan d'aménagement des routes à 30 km/h, tout le monde semblait acquis à cette démarche, mais plusieurs personnes ont été surprises par l'ampleur du projet. Lorsque l'on parle d'un montant de l'ordre de CHF 8 à 10 millions pour mettre les routes à 30 km/h, on peut se demander si, par la suite, d'autres projets importants pourront encore être réalisés. Dans ce contexte, il faudra peut-être que le Conseil communal recadre le bureau d'ingénieurs qui travaille actuellement sur ce projet, car, au moment du vote du crédit, une telle ampleur ne passera jamais.*

Axel Prélaz : *Ces chiffres ne sont pas corrects, un montant CHF 8 à 10 millions n'a pas été planifié pour le plan d'aménagement des routes à 30 km/h.*

Guy Petter : *Pour le moment, dans le cadre de la planification du plan de mobilité, rien n'a encore été figé, du moins pas à ce niveau-là. Cela ne se fera de toute manière pas en une seule fois, mais par étapes, avec des mises à l'enquête et les différentes procédures nécessaires. Et si, effectivement, un montant de l'ordre de CHF 8 millions devait être planifié, nous serions alors en pleine réflexion sur la manière de réaliser un tel projet.*

4. Crédits d'investissement additionnel



4.1 Rénovation de l'ancienne école de Praz (crédit du 07.12.2021)

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. François Petter, Conseiller communal responsable des bâtiments, présente le crédit d'investissement additionnel pour la rénovation de l'ancienne école de Praz (crédit du 07.12.2021).

L'ancienne école de Praz a fait l'objet d'un financement par crédit d'investissement. Le décompte final s'élève désormais à CHF 940'986.05, soit un dépassement de CHF 140'986.05 par rapport au crédit initialement accordé. Le Conseil communal soumet ce crédit additionnel à votre approbation et souhaite en présenter les principaux motifs expliquant ce dépassement :

Évolution du contexte économique :

Depuis la planification du projet en 2021, le renchérissement post-Covid a fortement augmenté les coûts des matériaux, de l'énergie et de la main-d'œuvre, dépassant largement les estimations initiales.

Imprévus techniques lors des travaux

Lors de la réalisation en 2023, des défauts non détectables lors des études préalables — notamment concernant la charpente et les fenêtres — ont nécessité des interventions supplémentaires indispensables pour garantir la sécurité et la pérennité de l'ouvrage.

Exigences complémentaires des autorités cantonales

Dans le cadre de la demande de permis, le Service des biens culturels et l'ECAB ont imposé des adaptations non anticipées, entraînant des coûts additionnels mais assurant la conformité du projet aux normes légales et patrimoniales.

Afin d'éviter des retards, des frais de remobilisation et des risques de dégradation, le Conseil communal a décidé de poursuivre le chantier sans interruption.

Le financement initial de CHF 800'000 avait été approuvé le 7 décembre 2021. Aujourd'hui, le Conseil communal sollicite l'approbation du montant total de l'investissement, qui s'élève à CHF 940'986.05.

Ce dépassement a été entièrement financé par les liquidités disponibles.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, recommande à l'Assemblée communale d'approuver le décompte final de CHF 940'186.05 et d'accepter le crédit d'investissement additionnel d'un montant de CHF 140'186.05. Toutefois, il recommande au Conseil communal ainsi qu'au Service technique de faire des meilleures planifications des coûts effectifs avant de soumettre des investissements à l'Assemblée communale.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit additionnel pour la rénovation de l'ancienne école de Praz (crédit du 07.12.2021) d'un montant de CHF 140'186.05 ainsi que l'approbation du décompte final de CHF 940'186.05 sont acceptés à la majorité par les citoyens présents, 6 non, 4 abstentions.

5. Clôture du crédit d'investissement

5.1. Infrastructure provisoire pour l'accueil extrascolaire Lugnorre

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. François Petter, Conseiller communal responsable des bâtiments, présente les détails de cette demande de clôture.

Situation initiale au 14 mai 2024

- L'accueil extrascolaire a une capacité d'accueil de 60 enfants.
- L'objectif de la nouvelle structure est de permettre l'accueil d'environ 100 enfants.
- Le projet infrastructure provisoire aurait une capacité d'accueil de 40 enfants pour un budget de CHF 450'000.-.



Lors de l'établissement du dossier d'exécution, le service technique a effectué des sondages dans le terrain et a constaté des contraintes liées aux travaux de terrassement, notamment un conflit avec les sondes géothermiques de la nouvelle école ainsi qu'avec la présence de molasse.

Le Service de la Jeunesse (SEJ), sur la base des plans transmis, a relevé que les containers permettraient d'accueillir 24 enfants et 2 adultes, soit une capacité d'accueil totale de 84 enfants.

La capacité d'accueil étant inférieure à celle que nous escomptions et afin de veiller à une rationalité des coûts, nous avons décidé d'augmenter la capacité d'accueil en utilisant les locaux existants et en faisant quelques travaux.

En conclusion, l'utilisation des locaux existants, moyennant quelques travaux et le déplacement des classes enfantines, nous permettrait d'augmenter la capacité de l'accueil extrascolaire au nombre d'enfants que nous souhaitons en mai 2024, avec l'accord du SEJ, et le crédit d'investissement Infrastructure provisoire pour l'accueil extra-scolaire peut ainsi être clôturé.

Questions :

Marion Lizzola : À partir de quand ce déménagement et ces modifications seront-ils effectifs ? Est-ce déjà pour la rentrée 2026-2027 ?

Diane Andorlini : Pour l'instant, nous ne pouvons pas encore nous prononcer, car nous sommes toujours en train de récolter les inscriptions au niveau de l'accueil. Il s'agit d'une possibilité qui pourrait être mise en œuvre si cela s'avère nécessaire en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter la clôture du crédit d'investissement de l'infrastructure provisoire pour l'accueil extrascolaire Lugnorre pour un montant de CHF 6'553.95.

Vote de l'Assemblée : La demande pour clôturer le crédit d'investissement de l'infrastructure provisoire pour l'accueil extrascolaire Lugnorre pour un montant de CHF 6'553.95, est approuvée par l'unanimité des citoyens présents, 1 abstention.

6. Approbation des statuts révisés de l'Association des communes et du district du Lac (ACL)

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Guy Petter présente les détails de cette demande d'approbation des statuts révisés de l'Association des communes et du district du Lac (ACL).

Concernant la révision des statuts de l'ACL, comme vous avez pu en prendre connaissance dans le Commune-Info no 22, le canton transfère progressivement davantage de tâches aux régions. Dans ce contexte, nous devons adapter en permanence nos structures afin de renforcer la collaboration régionale. Une révision complète des statuts est ainsi devenue nécessaire. Celle-ci permettra à l'ACL d'assumer ces nouvelles tâches dans de meilleures conditions.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des délégués le 29 janvier 2026, les délégués ont adopté les statuts révisés à la majorité des voix.

Pour que les nouveaux statuts puissent entrer en vigueur, ils doivent être approuvés par toutes les assemblées communales, respectivement les conseils généraux.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter les statuts révisés de l'Association des Communes du district du Lac (ACL).

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La demande de l'approbation des statuts révisés de l'Association des communes du district du Lac (ACL), est approuvée à la majorité par les citoyens présents, 1 abstention.



7. Approbation du règlement révisé des parchets communaux.

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Ralph Ehart présente les détails de cette révision du règlement des parchets communaux.

Le règlement actuellement en vigueur date de l'année 2016 et a été révisé lors de la fusion des communes Bas-Vully et Haut-Vully. Lors des dernières attributions des parchets communaux il a été constaté qu'une nouvelle révision du règlement soit nécessaire et judicieux. Les points majeurs du règlement révisé sont présentés ci-dessous.

Les articles 1 à 3 restent inchangés. Ils stipulent les compétences du Conseil communal, les définitions pour être candidat à l'attribution d'un parchet communal, les définitions d'un parchet communal ainsi que les critères impératifs qui doivent être remplis par les candidats.

Dans l'article 4 la référence à la première législature a été supprimé.

Les articles 5 et 6 restent inchangés. Ils définissent le contrat de bail à ferme et la possibilité de l'attribution pour une durée inférieure de 6 ans.

L'article 7, reconduction du bail est nouveau :

¹ Le bail est réputé reconduit sans changement pour les six années suivantes :

- a. s'il a été conclu pour une durée indéterminée et s'il n'a pas été résilié valablement conformément au délai de résiliation prévu dans le contrat ;
- b. s'il a été conclu pour une durée déterminée et s'il a été reconduit tacitement à l'échéance.

² L'accord prévoyant la reconduction pour une durée plus courte n'est valable que s'il est approuvé par l'autorité cantonale. L'approbation doit être demandée dans les trois mois à compter du début de la reconduction du bail.

L'article 8, cessation d'activité, fin de contrat reste inchangé.

L'article 9 remplace l'article 8 du règlement actuel. Il traite la reprise de baux en cas de remise d'exploitation agricole :

¹ Lorsque l'exploitant d'une entreprise agricole, constituée en partie de terres en propriété et en partie de terres affermées, en remet l'exploitation à une autre personne, cette dernière peut déclarer par écrit au Conseil communal qu'elle entend reprendre le bail d'une parcelle déterminée. Dite déclaration doit être faite trois mois avant la reprise effective de l'exploitation.

² En tout état de cause, l'exploitant agricole qui remet son entreprise agricole a le devoir d'informer le Conseil communal de cet état de fait le plus tôt possible, mais au plus tard quatre mois avant la reprise de son exploitation.

³ Pour autant que le repreneur remplisse les critères de l'art. 3 ci-dessus, si le Conseil communal ne refuse pas, dans les trois mois à compter de la réception de la déclaration, la transmission du bail au reprenant ou qu'il ne demande pas, dans le même délai, la conclusion d'un nouveau contrat avec le reprenant, celui-ci reprend le bail en cours.

⁴ Pour l'hypothèse où le reprenant ne remplit pas les critères de l'art. 3 ci-dessus, respectivement dans l'hypothèse où il ne déclare pas vouloir reprendre le bail, le bail à ferme prend automatiquement fin.

L'article 10, Mode de communication stipule comment les potentiels candidats sont informés d'une nouvelle procédure d'attribution, de la décision sur la demande d'attribution et la forme du bail.

Les nouveaux articles 11 à 13 spécifient la voie de droit, définissent l'abrogation de l'ancien règlement ainsi que l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement révisé des parchets communaux.



Guy Petter. Le règlement a été transmis au Service de l'agriculture, puis soumis à notre avocate. Le nécessaire a été fait. Le Conseil communal vous propose dès lors de l'approuver tel que présenté.

Questions :

Yves Gaillet : Pour les agriculteurs, il s'agit d'un sujet important, ce sont précisément ces surfaces qui permettent à nos exploitations de fonctionner et de se développer.

Concernant l'attribution des parcelles communales, il rappelle que, lors des dernières votations, son soutien avait été apporté aux agriculteurs présents autour de la table. Il a également relevé que ce dicastère est souvent confié à une personne non issue du milieu agricole. Dès lors, il serait judicieux, pour la nouvelle législature, de confier ce dicastère à un agriculteur afin d'éviter certaines aberrations dans les regroupements de parcelles à titre d'exemple.

Les exploitations restent majoritairement familiales, mais elles doivent aujourd'hui s'adapter à de nouvelles réalités économiques et organisationnelles. Les exploitations ne sont pas toujours reprises dans le cadre familial. Il faut donc s'y préparer en conséquence.

Enfin, il remercie le Conseil communal pour avoir soumis ce règlement à l'Assemblée. Il recommande de soutenir cette révision, qui s'inscrit dans l'évolution actuelle des structures agricoles.

Guy Petter : Il est précisé que la loi prévoit, en matière de récusation, qu'une personne ayant un intérêt personnel doit se récuser. Nous prenons note de cette proposition et nous ferons le nécessaire dans la mesure du possible.

Marc Chautems : Plusieurs points, qui mériteraient une modernisation, ont été transmis au Conseil communal pour révision. Par ailleurs, contrairement à ce qui serait souhaité, le règlement ne règle pas certains aspects, notamment les différents types de reprises. N'ayant pas pu obtenir de réponses à leurs questions, ils demandent le report de la votation, afin notamment de permettre une certaine modernisation du règlement et d'apporter les clarifications nécessaires.

D'autre part, il relève la disposition relative à l'âge de la retraite et à l'impossibilité de prolonger un contrat qui n'est pas compatible avec la loi fédérale. Par ailleurs, ils observent une augmentation des sociétés à responsabilité limitée (Sàrl) dans le Vully. Or, le règlement prévoit actuellement que les terres ne peuvent être louées qu'à des personnes physiques et non à des exploitations. Cette situation conduit dans certains cas à une location à un particulier, qui sous-loue ensuite les terres à son exploitation.

Guy Petter : Le fonctionnement de l'Assemblée communale prévoit qu'une demande de report de votation doit être formulée au moment de l'énoncé de l'ordre du jour. Cela n'ayant pas été fait, il est proposé d'ouvrir le débat puis de passer au vote.

Marc Chautems : Nous n'avons pas souhaité ouvrir le débat au début de l'Assemblée, car nous n'avions pas connaissance de tous les éléments à ce moment-là.

Dans ces conditions, nous recommandons à l'Assemblée de refuser cette révision afin de pouvoir revenir ultérieurement avec une proposition plus adaptée et mieux ajustée lors d'une prochaine Assemblée.

Guy Petter : Nous avons reçu le courriel le vendredi précédant l'Assemblée communale et en avons accusé réception. En revanche, ce règlement doit être soumis au vote ce soir.

Marc Chautems : Ils ont réagi aussi rapidement que possible et ne sont pas les seuls à partager cet avis. La meilleure solution serait, selon eux, de repousser la votation.

Leo Constantin : Concernant la demande de modification de l'ordre du jour au début de l'Assemblée, M. Marc Chautems a encore transmis un courriel hier à la Commune. Il aurait été utile de l'informer à ce sujet afin de ne pas se retrouver dans cette situation délicate.



Vote de l'Assemblée : L'approbation du règlement révisé des parchets communaux est refusée à la majorité par les citoyens présents, 52 contre, 23 oui.

L'ancien règlement reste donc en vigueur, le Conseil communal reviendra vers l'Assemblée communale pour présenter un nouveau règlement adapté.

8. Divers

SlowUP

Joanna Rouiller

Dimanche se déroulera le slowUp, la route fermée dès 9h30 à 17h30 nous vous prions donc de prêter attention aux restrictions mises en place. La votation cantonale se déroulera le même jour, nous vous remercions de prendre vos dispositions et d'anticiper la remise de vos bulletins de vote. Le bureau communal sera ouvert de 10h30 à 12h.

Concept Stationnement

Axel Prélaz

Il était prévu de présenter les éléments relatifs au parking, notamment les revenus et les charges, lors de la dernière Assemblée communale. Toutefois, ces questions ont déjà été abordées durant l'Assemblée de ce jour.

Dernière Assemblée

Remerciements aux conseillers/conseillères sortants pour leur investissement durant cette dernière législature.

Parole à l'Assemblée

J-F Chenaux

N'ayant rien lu ni rien entendu concernant les nouveaux et futurs conseillers communaux, il tient à adresser ses remerciements pour leur engagement et à leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs tâches.

Philippe Sydler

Concernant le trottoir Lugnorre-Môtier, il suggère de le commencer à Lugnorre et de terminer ce tronçon-là. Ou est-ce que la situation est bloquée différemment ?

Swen Rüegsegger

Je ne peux pas répondre de manière totalement claire à ce stade. Il a effectivement été évoqué de morceler le projet. Cependant, dans la procédure actuelle, il s'agit de réaliser le trottoir dans son entier. Modifier le projet tel qu'il a été présenté n'est pas possible, cela impliquerait de recommencer la procédure, notamment en tenant compte des différents préavis négatifs. Par ailleurs, il reste notamment un ruisseau à remettre à ciel ouvert, dernier point en discussion avec le canton. Une fois ces éléments clarifiés, nous pourrions relancer la procédure afin d'obtenir le permis pour ce trottoir. J'espère que la prochaine législature permettra de voir l'aboutissement de ce projet.

Ralph Christen

Quand le nouveau règlement des constructions rentrera-t-il en vigueur ?

Guy Petter

La mise à l'enquête préalable du PAL a fait l'objet d'un retour du canton, indiquant un report à la fin de l'été. Ce plan d'aménagement a été mis à l'enquête préalable depuis mai 2024. Il manque toutefois encore la synthèse de ce document de la part de la DIME.

Eric Guillod

En montant à La Crausaz, le talus apparaît déstabilisé, avec des dizaines d'arbres couverts de lierre. Il constate que ce talus revient vers le bas. Cette situation est-elle liée aux travaux en cours ?

Swen Rüegsegger

Oui, nous avons constaté la situation et nous sommes en train de la traiter. Il s'agit d'un terrain privé. Un ordre avait été donné au propriétaire de s'occuper de son mur, ce qui n'a pas été fait. Des travaux de stabilisation de son mur seront effectués dans le pire des cas.



Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des Commissions et groupes de travail.

Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée, un bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h15, lorsque le Syndic, Guy Petter, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale ad interim
Christelle Martin



Le Syndic
Guy Petter

